



Etat des lieux après un dégat des eaux

Par **elisa**, le **19/10/2009** à **15:09**

Bonjour,

J'ai été victime il y a 3 ans d'un dégat des eaux venant du voisin de dessus. J'ai tout déclaré à mon assureur et après leur avoir dit que je ne souhaitais pas m'occuper moi même des travaux, il a été convenu que l'assurance de l'immeuble s'arrangerait avec celle du propriétaire.

Depuis trois ans, aucun travaux n'a été engagé par le propriétaire et je suis dans la moisissure depuis.

J'ai donné mon congé il y a deux mois et je suis inquiète quant à mon état des lieux de sortie. J'ai ressorti celui d'entrée or, pratiquement toutes les cases de l'EDL concerne les murs...qui étaient en bon état lors de l'entrée.

Je ne veux pas qu'ils écrivent "mauvais état" car après il sera impossible de récupérer le dépôt de garantie ...et en même temps ils peuvent pas écrire bon état....que dois-je faire?

Dois je leur faire signer une "déclaration" comme quoi ces dégradations sont dues à un dégat des eaux déclaré que j'aurais rédigé avant ?

Merci beaucoup pour vos conseils !